

NÉGOCIATION SECTORIELLE

2020-2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE

Négociation sectorielle état de situation

HISTORIQUE

- Octobre 2019 Dépôt des demandes syndicales;
- Décembre 2019 Dépôt des offres patronales;
- Janvier 2020 Début des négociations;
- Mars 2020 Début de la pandémie / suspension des négociations + blitz;
Gouvernement menace de faire disparaître ses « offres »;
- Mai 2020 2^e proposition globale FSE;
- Juillet 2020 Demande de médiation / pas de déblocage;
- Septembre à
décembre 2020 Reprise des négociations / offre patronale décembre 2019.

Négociation sectorielle état de situation

CONSTATS

Après plusieurs tentatives pour créer du mouvement aux tables de négociation en revoyant nos demandes, nous arrivons au constat que le gouvernement ne bougera pas.

- Les représentants patronaux refusent de discuter de nos priorités;
- Pratiquement aucun progrès n'a été fait aux tables depuis la consultation de juin 2020.

À cette occasion, vous aviez signifié à la quasi-unanimité :

1. Le rejet de la proposition « d'entente de principe » du gouvernement;
2. La volonté que la présente négociation doive malgré tout se conclure par une entente qui apportera des améliorations à vos conditions d'exercice et une reconnaissance salariale de la valeur de votre profession.

Négociation sectorielle état de situation

RETRAITS PATRONAUX (23 octobre 2020)

- Augmenter le nombre d'heures de présence à l'école (32 heures vs 35 heures);
- Retirer l'annexe 19 (définitions des EHDAA);
- Retirer 8-1.00 / consultation (choix des manuels, grille-horaire, nouvelles méthodes pédagogiques);
- Prévoir d'actualiser ses approches selon les meilleures pratiques pédagogiques;
- Retirer la pondération à priori (TGC, TSA et TSP).

Négociation sectorielle état de situation

RAPPEL DE NOS DEMANDES SYNDICALES

4 grandes priorités :

1. Allègement de la tâche;
2. Composition de la classe et services aux élèves HDAA;
3. Précarité et entrée dans la profession;
4. Rémunération.

Négociation sectorielle état de situation

1. ALLÈGEMENT DE LA TÂCHE

- Au préscolaire, réduire d'une heure le temps de formation et d'éveil et le remplacer par une heure de TNP;
- Au primaire, que l'enseignement d'une heure par semaine en Arts ou en Éthique et culture religieuse (ECR) soit assumée par un autre enseignant et la remplacer par une heure de TNP;
- Au secondaire, à l'EDA et à la FP, convertir une heure de la tâche complémentaire (TC) en travail de nature personnelle (TNP).
 - ***Décloisonner la tâche (TC + TNP = assignation);***
 - ***Écrire dans la convention / prestation de travail hebdomadaire moyenne de 40 heures.***

Négociation sectorielle état de situation

1. ALLÈGEMENT DE LA TÂCHE

- Retirer de la tâche des enseignantes et enseignants une heure par semaine de surveillances autres que pour l'accueil et les déplacements, sans modifier la durée de la tâche éducative (primaire et secondaire).
 - **30 à 40 minutes de moins en moyenne / semaine (primaire seulement).**
- Pour l'EDA, à l'intérieur des 800 heures de tâche éducative reconnue, inclure 80 heures de suivi pédagogique et augmenter à 40 heures le temps réservé aux journées pédagogiques;
- Pour la FP, considérer que le TNP est réputé effectué aussitôt que la présentation des cours et leçons est terminée dans l'année.
 - **Ajouter à la fonction générale (activités étudiantes, soirées reconnaissance, activités promotionnelles du centre);**
 - **Prévoir la possibilité d'une complète annualisation;**
 - **Année scolaire de juillet à juin + fins de semaine.**

Négociation sectorielle état de situation

2. COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX EHDA

- Augmenter le nombre de classes spéciales.
 - **Fermeture patronale complète + pas de garantie 2019-2020 et 2020-2021.**
- Pour les classes régulières de la 2e à la 6e année du primaire des écoles ne se trouvant pas en milieu défavorisé, établir un maximum d'élèves par groupe en fonction de la proportion d'élèves ayant un plan d'intervention;
- Dans le respect du maximum d'élèves par classe actuel, établir une nouvelle moyenne combinée pour les 1re, 2e et 3e secondaire de 25 élèves par groupe;
- Diminuer les ratios pour les classes régulières de maternelle 4 ans (moyenne de 8 et maximum de 10).
 - **Fermeture patronale complète.**

Négociation sectorielle état de situation

2. COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX EHDAA

- Diminuer les ratios pour les classes d'accueil et de francisation :
 - a) Au préscolaire : moyenne de 9 et maximum de 11;
 - b) Au primaire et au secondaire : moyenne de 12 et maximum de 14.
 - ***Fermeture patronale complète à toute forme de baisse de ratios.***

Négociation sectorielle état de situation

2. COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX EHDA

- Simplifier le processus de reconnaissance des EHDA et en réduire la durée.
 - ***Revoir les fonctions et responsabilités des enseignantes et enseignants aux PI.***
- Rendre obligatoire l'obtention de services pour les élèves HDAA et la mise en place de l'équipe du plan d'intervention à la demande de l'enseignante ou de l'enseignant.
 - ***L'enseignant doit avoir mis en œuvre stratégies pédagogiques/sociales vs demande de services.***

Négociation sectorielle état de situation

2. COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX EHDA

- À la formation professionnelle (FP) et à l'éducation des adultes (EDA), assurer un meilleur soutien aux élèves ayant des besoins particuliers.
 - ***Attribuer une enveloppe de soutien à la composition de la classe / élèves à besoins particuliers (1,8 M\$ vs 5 M\$).***
- Augmenter les sommes pour des mesures de soutien aux enseignantes et enseignants dans les groupes à plus d'une année d'études (GPAE).
 - ***Ajout d'un montant (300 000\$ vs 4 M\$).***
- Pérenniser les règles de formation de groupes, notamment dans les milieux défavorisés.
 - ***Demande syndicale accueillie / statu quo.***

Négociation sectorielle état de situation

2. COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX EHDA

- Intégrer à l'Entente nationale 2020-2023 la lettre d'entente de juin 2011 portant sur les services aux élèves en difficulté (reconduite en 2016).
 - ***Demande syndicale accueillie / statu quo.***
- Créer un comité relatif à l'enseignement individualisé à la FP et relatif à l'enseignement à distance à la FP et à l'EDA.
 - ***Ouverture à la création d'un comité (modalités à définir).***

Négociation sectorielle état de situation

3. PRÉCARITÉ ET ENTRÉE DANS LA PROFESSION

- Assurer un mécanisme d'accompagnement (mentorat) à participation volontaire en prévoyant une réduction du temps consacré aux cours et leçons pour les mentors et les nouveaux enseignants et enseignantes.
 - **Création de la fonction d'enseignants émérites + 5% (secteur jeunes seulement).**
- Déplafonner le maximum rémunéré en ajoutant un taux pour les suppléances de plus de 270 minutes.
 - **Fermeture patronale complète.**
- Prévoir que tous les contrats se poursuivant jusqu'à la fin de l'année scolaire se terminent au dernier jour du calendrier scolaire et non au dernier jour de présence des élèves.
 - **Ouverture patronale (précisions à venir).**

Négociation sectorielle état de situation

3. PRÉCARITÉ ET ENTRÉE DANS LA PROFESSION

- Au 30 juin 2021, ajouter 300 contrats à temps plein (postes) à la FP et à l'EDA.
 - ***Création d'un comité.***
- À la FP, prévoir du temps dans la tâche complémentaire pour suivre des cours du baccalauréat en enseignement professionnel.
 - ***Ouverture patronale (précisions à venir).***

Négociation sectorielle état de situation

4. RÉMUNÉRATION

- Majoration de 5% à compter du 141e jour de travail de l'année 2019-2020;
- Éliminer les 4 premiers échelons.
 - **Augmentation \$ pour les 6 premiers échelons seulement;**
 - **Hausse de 6,72% du taux de suppléance;**
 - **Prime enseignants en milieux défavorisés.**
- Obtenir une contribution substantielle de l'employeur aux primes d'assurance.
 - **Aucune ouverture patronale.**